

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 28 février 2023

Par suite d'une convocation en date du 23 février 2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, le mardi 29 novembre 2022 à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA ;

Pouvoirs : Hervé BOUËDEC à Éric SOGNO-LINA, Audrey VALLEZ à Sylvie TARAGON ;

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Madame Virginie MIANI est nommée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

♦ **Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 25 octobre et 29 novembre 2022**

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 25 octobre et 29 novembre 2022 sont approuvés à l'unanimité.

1. Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'un adjoint – DEL 2023 01

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de démission de Monsieur Hervé BOUËDEC de son poste de 2^{ème} adjoint au Maire.

Elle précise qu'un membre du Conseil Municipal peut prétendre à la place d'adjoint aux conditions suivantes :

- Qu'il soit un homme afin de respecter la parité au sein des adjoints ;
- Qu'il prenne la place de 4^{ème} adjoint, les adjoints en place remontent d'un rang (Laurie FALCONNIER passe 2^{ème} adjointe et Jean-François REVILLOUD 3^{ème} adjoint).

Après appel à candidature au poste de 4^{ème} adjoint, aucun conseiller municipal ne se manifeste. Madame le Maire propose donc de délibérer pour porter à 3 le nombre d'adjoints au Maire.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUËDEC).
Abstention	
Contre	

Délibération approuvée à la majorité par vote à main levée.

2. Subvention 2023 CCAS – DEL 2023 02

Madame le Maire rappelle que le budget général abonde chaque année le budget du Centre Communal d'Action Social (CCAS). Elle précise que la subvention votée en 2022 s'élevait à 15 000 € et propose de reconduire la même somme sur 2023.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUËDEC).
Abstention	
Contre	

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

3. Frais de déplacement du personnel pour motif professionnel – DEL 2023 03

Madame le Maire explique que les agents territoriaux peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions hors de leur résidence administrative, notamment pour les formations. Elle propose que la commune participe aux frais de transport, d'hébergement et de repas, selon le décret en vigueur.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUËDEC).
Abstention	
Contre	

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

4. Emploi pour accroissement temporaire d'activité – DEL 2023 04

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du surcroît de travail conséquent à l'absence d'un agent administratif, il y a lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'accueil du public à temps complet. Elle propose de recruter un agent contractuel à compter du 2 mars 2023 pour une durée d'un mois renouvelable.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUËDEC).
Abstention	
Contre	

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

5. Motion contre la modification des indemnités kilométriques des infirmiers libéraux – DEL 2023 05

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la décision prise par la CPAM de Haute-Savoie de modifier le calcul des indemnités kilométriques des infirmiers libéraux et présente le communiqué de presse de Sylviane NOËL, Sénatrice de la Haute-Savoie.

Le risque d'une telle décision est de diminuer le déplacement à domicile des infirmiers libéraux et de voir disparaître la profession dans le Département.

Madame le Maire précise que cette motion vise à appuyer le point de vue de Madame la Sénatrice, et demande l'avis à l'assemblée. Le Conseil Municipal souhaite soutenir cette motion.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUËDEC).
Abstention	
Contre	

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

6. Montants des loyers des appartements de l'ancien presbytère de Clarafond – DEL 2023 06

Madame le Maire rappelle que ce point a déjà été abordé au Conseil Municipal précédent. Après réflexion et visite des locaux les membres du Conseil Municipal décide de fixer les loyers des appartements comme suit :

	Loyer mensuel
T2 de 39 m ²	580 €
T2 de 43 m ²	650 €
T4 de 83 m ²	1 200 €

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUËDEC).
Abstention	
Contre	

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

7. Convention de participation financière pour le logiciel RIS.NET - DEL 2022 47

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la transformation de la RGD 73/74 en Groupement d'Intérêt Public (GIP), le montant des abonnements au logiciel Ris.net va diminuer. Après répartition financière de la CCUR entre les communes membres, la commune de Clarafond-Arcine devra s'acquitter d'une participation de 1 000,08 € pour l'année 2023 contre 1 159,58 € auparavant.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour autoriser Madame la Maire à signer la nouvelle convention en objet.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUÉDEC).
Abstention	
Contre	

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

8. Régularisation vente parcelle OA 2708 Les Vernettes - DEL 2023 08

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà délibéré sur cette vente de parcelle d'une surface de 120 m² le 19 juillet 2022 (DEL 2022 30). Elle informe l'assemblée qu'une nouvelle délibération doit être prise pour corriger l'erreur matérielle sur le numéro de parcelle figurant sur la délibération. En effet, suite à la division parcellaire et à la numérotation demandée par l'étude notariale le 7 septembre 2022, la parcelle porte dorénavant le numéro OA 2708.

Le Conseil Municipal doit donc de nouveau se prononcer sur ce point afin d'acter la vente.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUÉDEC).
Abstention	
Contre	

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

9. Remboursement des cautions des appartements avant le vote du Budget 2023 – DEL 2023 09

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs locataires d'appartements communaux ont quitté leur logement en début d'année. Elle rappelle que les cautions de ces appartements doivent être remboursées. Ce remboursement étant une dépense de la section investissement, elle demande l'autorisation de l'effectuer avant le vote du budget 2023. Elle précise que les sommes seront inscrites au budget 2023.

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUÉDEC).
Abstention	
Contre	

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

10. Tarifs des concessions cimetière – DEL 2023 10

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des concessions des cimetières ont été entérinés par la délibération N° 2021 27 du 09 juin 2021, cependant des précisions sont à apporter pour la facturation des concessions notamment pour les concessions doubles. Il y a donc lieu de redélibérer pour pouvoir facturer les concessions doubles.

Madame le Maire présente à l'assemblée les modifications à apporter :

	Concession simple (2 m ²)	Concession double (4 m ²)
Concession trentenaire	150 €	300 €
Concession cinquantenaire	250 €	500 €

Résultats des votes :

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUËDEC).
Abstention	
Contre	

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

♦ **Informations et questions diverses**

- **Projet Petit commerce** : Madame le Maire rappelle que la personne à l'origine du projet souhaite l'aval du Conseil Municipal pour poursuivre ses démarches. Le Conseil Municipal donne un avis positif mais demande à prendre connaissance de son « Business Plan ». La personne devra s'assurer de respecter les contraintes sanitaires liées à son activité.
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal** : Madame le Maire demande à l'assemblée de retenir la date du mardi 4 avril 2023 à 18h30 pour la prochaine réunion qui portera sur le vote des comptes 2022, l'affectation des résultats 2022 et le budget 2023. Muriel FAVRE, en charge des Finances, réunira la commission en amont afin de préparer le budget.
- **Ecogarde** : la Fédération des Chasseurs de la Haute-Savoie au travers de l'ADM74 propose aux communes l'intervention d'un écocarde, agent de terrain assermenté chargé de surveiller, contrôler, alerter et agir, garant de la préservation des richesses naturelles. La Fédération des Chasseurs qui serait l'employeur de ce garde mène actuellement une enquête auprès des communes pour identifier leur besoin. Le montant de la prestation s'élèverait à 600€/jour. Au vu du montant, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.
- **Radars pédagogiques** : Madame le Maire informe l'assemblée que suite à l'installation des radars pédagogiques, la société Elan Cité propose un contrat de maintenance. Après discussion, le Conseil estime que le tarif proposé est trop élevé par rapport au prix d'achat du matériel et ne donnera pas suite.
- **Commission Bâtiments / Voirie** : Madame le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour reprendre en charge cette commission, Hervé BOUËDEC ne souhaitant plus en être responsable. Aucun membre ne se portant volontaire, les points relatifs aux Bâtiments et à la voirie seront abordés en Commission Cadre de Vie.
- **Carrière du Vuache** : Madame le Maire informe l'assemblée que la direction de la carrière a fait une demande de raccordement électrique auprès d'Enedis. Le 14 février dernier, Madame le Maire a rencontré les représentants d'Enedis et du Syane qui est en charge de l'étude de faisabilité. Si le projet venait à aboutir tout le coût financier serait supporté par la carrière.

- **Diagnostic éclairage public** : le SYANE a terminé le diagnostic. Madame le Maire propose qu'un groupe de travail soit créé afin de l'étudier. Souhait participant à ce groupe : Muriel FAVRE, Yves LEGER, Vivian ROUSSEL et Jean-François REVILLOUD.
- **Logements communaux** :
 - o Les appartements de l'ancienne mairie et de l'ancien presbytère d'Arcine ont été équipés à l'origine de chaudières individuelles au gaz. Suite à des pannes, trois sont à remplacer. Le choix s'est porté sur des chaudières électriques individuelles.
 - o Suite à la nouvelle législation en vigueur la commune va faire établir les diagnostics imposés pour la location des appartements communaux.
 - o Le T2 au-dessus de la mairie de Clarafond va être rafraîchi avant d'être reloué.
- **Course cycliste Annemasse** : cette course traversera notre commune le 26 mars 2023 à 13h33.
- **Protection Civile** : Madame le Maire et Anne-Laure GUILLET ont reçu le président de l'association. Il a été convenu que l'association allait transférer son matériel, auparavant stocké au rez-de-chaussée de la Maison Pour Tous dans la salle située à l'étage, face au Billard. Cette pièce pourra également servir de salle de réunion pour les associations.
- **Eglise d'Arcine** : Madame le Maire rappelle que les cloches de l'église d'Arcine sonnent de nouveau après plusieurs mois d'attente pour réparation. Des riverains ont demandé à ce que la sonnerie de l'Angelus, notamment celle du dimanche matin soit décalée ou supprimée. Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas prendre en compte cette demande.
- **Vents violents** : suite aux vents qui ont sévi sur la commune le 21 puis les 28 et 29 février :
 - o des arbres sont tombés et barraient des routes, Madame le Maire remercie Eric SOGNO-LINA et Jean-François REVILLOUD pour leurs interventions du dimanche soir ;
 - o des panneaux de signalisation sont à remettre en place par l'agent technique ;
 - o des tuiles des bâtiments communaux sont tombées ;
 - o les vitres d'un abri-bus ont été endommagées.
- **Bulletin du Clarcinois** : Laurie FALCONNIER est en attente du devis de l'imprimerie.
- **Manifestations** :
 - o **Carnaval** : l'Association des Parents d'Elèves organise cette manifestation qui aura lieu le 5 mars 2023.
 - o **Vogue** : le Comité des Fêtes propose de l'organiser les 28, 29 et 30 avril 2023. Eric SOGNO-LINA soulève le problème du stationnement des forains et des visiteurs. Avec les nouvelles constructions le parking devient de plus en plus problématique. Anne-Laure GUILLET précise qu'un règlement d'installation va être mis en place. Elle propose que les forains se garent au bâtiment technique comme ils l'ont fait lors de la dernière vogue. Plusieurs conseillers ne sont pas d'accord. Vivian ROUSSEL suggère que les forains se garent sur le parking poids-lourd de la Croisée. Ces différents points devront être abordés lors de la réunion prévue entre les forains, le Comité des Fêtes et la commune.
 - o **Feux d'artifice du 14 juillet** : Anne-Laure GUILLET rappelle que les services de la Préfecture nous ont accordé l'an dernier à titre exceptionnel une autorisation pour tirer les feux mais que cette année notre demande risque fortement d'être rejetée au motif des habitations et arbres trop proches. Un autre terrain doit donc être trouvé. Il faudra également réfléchir à une autre organisation.
 - o **Rencontre des vergers** : Virginie MIANI informe l'assemblée que la manifestation organisée par le SIV se déroulera cette année au verger communal de Clarafond, le 22 octobre 2023.
- **Sécurisation de la traversée d'Arcine et de Clarafond** : Anne-Laure GUILLET a rencontré avec le cabinet de Géomètres – Experts Citerra, un représentant du Département afin d'étudier la mise en place de « feux intelligents » en remplacement ou complément des écluses et des plateaux. Une réunion est fixée au 14 mars 2023 en présence des entreprises Colas, Citerra et du groupe de travail afin de revoir ces points et définir un calendrier des travaux.

- **Traversée du village** : Virginie KOCH fait remarquer que de nombreux camions, non autorisés du fait de leur tonnage de plus de 19 tonnes, empruntent la route du Fort (les Murets). Madame le Maire regrette cette situation. Elle précise que les gendarmes font des contrôles régulièrement et qu'ils ont verbalisé plusieurs contrevenants.
- **Totem** : Jean-François REVILLOUD informe que le totem sera posé le 9 mars 2023. L'affichage légal sera effectif par le biais de ce panneau dans les semaines à venir, après formation du personnel.
- **Fleurissement** : Jean-François REVILLOUD précise qu'au vu de la situation météorologique et en prévision d'une éventuelle future interdiction d'arrosage, il n'est pas envisagé de fleurir les jardinières. La commission préfère privilégier les plantes persistantes.
- **Muret route de Marlogne** : les jeunes apprentis de la MFR de Francens ont bientôt terminé les travaux de rénovation du muret. Jean-François REVILLOUD tient à remercier les jeunes et l'équipe encadrante pour cette belle réalisation. Il rappelle que les jeunes sont intervenus à titre gracieux.
- **Eclairage Public Quincy** : Malgré plusieurs interventions du prestataire, l'éclairage ne fonctionne toujours pas. Madame le Maire va prendre contact avec Bouygues afin de trouver une solution pérenne.
- **Ancien Presbytère de Clarafond** :
 - o Vivian ROUSSEL fait remarquer que des lampes restent éclairées la nuit. L'entreprise Grandchamp va être contactée.
 - o Il demande si le mur d'enceinte sera rénové en totalité. Madame le maire précise que le lierre ne peut pas être enlevé car cela risquerait de fragiliser toute la structure du mur et de l'endommager. C'est pour cette raison que le choix de s'arrêter pour le moment au niveau du lierre a été fait. Une rénovation totale pourra être envisagée à l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 21h40.

La secrétaire de séance,
Virginie MIANI



Le Maire,
Sylvie TARAGON


